

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 25/01/21

### **COVID-19 – POURSUITE DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION : Accueil sur rendez-vous des publics prioritaires dans 8 centres de vaccination à La Réunion**

La vaccination contre la COVID se poursuit à La Réunion avec l'ouverture prévue de 8 centres dédiés aux publics prioritaires de population générale à partir du 28 janvier. Parmi ces 8 centres, 4 centres adossés aux 3 établissements publics de santé hospitaliers (CHU Nord, CHU Sud, CHOR et GHER) sont déjà opérationnels et ouverts au public depuis ce 25 janvier. 4 nouveaux centres ouvriront leurs portes à compter du 28 janvier :

- au Tampon : Salle Raymond Lauret, 14ème km, rue Georges Pompidou, RN3
- à Saint-André : Ex commissariat de police nationale, 237 avenue de la République
- à Saint-Paul : Salle polyvalente de l'étang, rue de La Croix
- à Saint-Denis : Salle Reydellet, Bas de la rivière, 103 rue de la République

#### **Publics éligibles**

- Toute personne âgée de + de 75 ans,
- Toute personne orientée par son médecin traitant sur prescription médicale et remplissant l'une des conditions suivantes :
  - Atteints de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie
  - Atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés
  - Transplantés d'organes solides
  - Transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques
  - Atteints de poly-pathologies chroniques, selon les critères suivants : au moins deux insuffisances d'organes
  - Atteints de certaines maladies rares
  - Atteints de trisomie 21



#### **Modalité d'accès**

La vaccination se fait **exclusivement sur rendez-vous** :

- par téléphone au numéro unique : **02 62 72 04 04** (de 8H à 17H du lundi au samedi)
- en ligne : <https://www.sante.fr>

Par civisme et pour ne pas provoquer un risque de sous-utilisation des doses de vaccins disponibles, toute personne ayant déjà pris un rendez-vous téléphonique ou en ligne et souhaitant annuler ou changer la date, devra nécessairement appeler à nouveau le numéro unique pour faire part de sa demande.

Un SMS de rappel sera également systématiquement adressé à J-1 pour toute personne ayant obtenu un rendez-vous.

Celle-ci devra pouvoir justifier, une fois présente dans le centre, de son droit prioritaire à la vaccination, soit par critère d'âge (pièce d'identité), soit par pathologie (prescription médicale du médecin traitant pour le justifier), dès lors que cette dernière figure parmi celles retenues par le ministère de la santé.

## **Modalités de vaccination**

Toute personne est invitée à se présenter un quart d'heure avant l'heure du rendez-vous pour la vérification des critères d'éligibilité.

Systématiquement avant l'injection du vaccin, par l'infirmier ou le médecin présent, la personne se verra poser 8 questions de façon à vérifier qu'il n'y a aucune contre-indication ce jour-là à la vaccination, en particulier compte-tenu de l'état général de la personne et/ou de son risque d'exposition récente à la COVID.

En cas de besoin, la personne pourra être vue par le médecin présent dans le centre et dans le cadre d'une consultation pré vaccinale.

Après l'injection du vaccin, la personne sera invitée à rester au moins 15 minutes au repos au sein du centre avant toute sortie, le temps de vérifier qu'il n'y a aucune réaction péjorative au vaccin.

### **Documents à fournir :**

- Carte vitale ou attestation de droits pour accéder à la gratuité du vaccin sans avance de frais
- Carte d'identité ou prescription médicale du médecin traitant pour justifier de l'éligibilité

## **Partenaires des opérations de vaccination**

La préfecture et l'ARS souhaitent remercier les partenaires dont le concours s'avère indispensable pour la mise en place et la réussite des opérations de vaccination, à savoir :

- Le département de La Réunion et les communes de Saint-Paul, du Tampon, de Saint-André, pour la mise à disposition à titre gracieux des locaux, des équipements et services nécessaires au fonctionnement des centres ambulatoires, ainsi que la commune de Saint-Denis qui appuie l'ouverture du centre sur son territoire ;
- La Croix-Rouge française et le SDIS pour la gestion des 4 centres de vaccinations dits « ambulatoires », et mettant à disposition leurs savoirs faire et des ressources pour le bon fonctionnement de ces centres
- Le CHU, le CHOR et le GHER gestionnaires de 4 centres de vaccination ouverts au public depuis le 25 janvier et contribuant au fonctionnement de ces centres par la mise à disposition des locaux et des personnels,
- Les professionnels de santé, salariés ou libéraux qui interviendront comme effecteurs au sein de ces centres 6 jours sur 7, et sur 10 heures d'amplitude journalière

Toutes informations et précisions complémentaires pourront être obtenues par consultation des sites suivants :

Site préfecture : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)

Site de l'ARS : [www.lareunion.ars.sante.fr](http://www.lareunion.ars.sante.fr)

Portail : [masanté.re](http://masanté.re)

Portail : [oiispro.re](http://oiispro.re)

Numéro vert national : 0800 130 000 pour toute information et question sur la vaccination contre la COVID en général

### **Contact presse**

**Service régional de la communication interministérielle**

Téléphone : 0262 40 77 77-

Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)

Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)

Twitter : @Prefet974

Facebook : @Prefet974